

Pour une nouvelle donne dans la relation école-entreprise

23 mesures pour réussir le parcours Avenir



Recommandations du groupe de travail « parcours Avenir »
du Conseil national éducation économie (CNEE)
Animateur du groupe : M. Jérôme Gervais

Contexte3

Objectif 1. Relancer le « stage de 3^{ème} » pour qu'il soit une opportunité pour tous les élèves4

Proposition 1. Clarifier les objectifs de la semaine de « stage » pour renforcer l'adhésion des entreprises, des élèves, et des enseignants5

MESURE 1. Affirmer la découverte du monde économique et professionnel comme l'objectif central du « stage de 3^{ème} »5

MESURE 2. Organiser une campagne de communication auprès des entreprises pour expliquer l'intérêt du « stage de 3^{ème} »6

MESURE 3. Développer un cours en ligne ouvert et massif (MOOC) dédié aux entreprises pour les aider à mieux accueillir les « stagiaires de 3^{ème} »7

Proposition 2. Renforcer la valeur pédagogique du « stage de 3^{ème} »7

MESURE 4. Préparer systématiquement les jeunes au « stage de 3^{ème} »8

MESURE 5. Instaurer un temps de restitution du « stage » pour tous les élèves, en associant des professionnels8

Proposition 3. Etaler les demandes de « stages de 3^{ème} » sur l'année pour augmenter la capacité d'accueil des entreprises9

MESURE 6. Organiser une campagne de sensibilisation auprès des chefs d'établissements et des équipes éducatives pour étaler les périodes de stages sur l'année (de novembre à avril) 10

MESURE 7. Inciter les établissements scolaires d'un même bassin à coordonner leurs périodes de « stage ». 10

Proposition 4. Innover pour dynamiser les « stages de 3^{ème} » 11

MESURE 8. Expérimenter les « stages » partagés multi-entreprises pour démultiplier les expériences et lutter contre les inégalités 11

MESURE 9. Expérimenter les « stages » en binôme ou petits groupes dans une même entreprise 12

Objectif 2. Faire exister concrètement le parcours Avenir dans tous les établissements scolaires 13

Proposition 5. Diversifier les activités école-entreprise 13

MESURE 10. « Une visite, une rencontre, un stage, un projet entrepreneurial » pour tous les collégiens 14

MESURE 11. Aux côtés des mini-entreprises, développer des mini-coopératives et de mini-associations en collège et en lycée 14

MESURE 12. Diffuser des guides-pratiques en direction des entreprises et des équipes éducatives pour faire connaître la palette des activités possibles..... 15

MESURE 13. Lancer une campagne nationale de jumelage « établissements-entreprises » ou « classes-entreprises » 16

Proposition 6. Identifier et mobiliser des acteurs clefs pour porter le parcours Avenir sur le terrain..... 16

MESURE 14. Identifier au sein de chaque établissement un référent parcours Avenir 17

MESURE 15. Mobiliser les jeunes en service civique pour animer le parcours Avenir dans les établissements scolaires 17

MESURE 16. Installer progressivement sur tous les territoires des Comités locaux école-entreprise (CLEE) 18

MESURE 17. Appeler les acteurs du monde économique et professionnel à rejoindre la réserve citoyenne 18

MESURE 18. Créer un label « Entreprises engagées pour l'école » pour stimuler l'implication des acteurs économiques 19

Proposition 7. Simplifier et outiller pour faciliter la mise en place du parcours Avenir 19

MESURE 19. Dématérialiser les conventions de stage pour alléger la charge administrative pesant sur les entreprises et les établissements scolaires 20

MESURE 20. Créer une plateforme web 100% dédiée au parcours Avenir 20

MESURE 21. Faciliter l'accès aux stages en entreprises pour les acteurs de l'éducation 21

MESURE 22. Mettre à disposition des enseignants des ressources disciplinaires et interdisciplinaires spécifiques..... 21

MESURE 23. Lancer le premier baromètre national et académique de la relation école-entreprise..... 22

Contexte

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a institué le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, désormais appelé « parcours Avenir », qui s'adresse tous les élèves de la classe de sixième de collège à la classe de terminale du lycée général, technologique et professionnel depuis la rentrée de septembre 2015.

Ce parcours doit permettre à chaque élève :

- de découvrir le monde économique et professionnel ;
- de développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Lors de sa réunion plénière du 8 avril 2015, le Conseil national éducation-économie a salué la création de ce parcours et acté le lancement d'un **groupe de travail en charge de contribuer au succès de sa mise en place, en réfléchissant tout particulièrement aux modalités et aux conditions de mobilisation des acteurs de l'éducation et du monde économique.**

M. Jérôme Gervais (Délégué Général du mouvement Entrepreneurs Demain ! et coprésident d'Entreprendre pour Apprendre France) a été désigné responsable de l'animation de ce groupe de travail.

Celui-ci s'est réuni de mai à octobre 2015 autour d'une feuille de route élaborée dans le prolongement direct des conclusions de l'avis sur le développement de la culture économique des élèves rendues en juin 2014 par le groupe dirigé par M. Michel Pébereau.

Le groupe de travail « parcours Avenir » souhaite aujourd'hui présenter aux membres du CNEE un ensemble de **23 recommandations opérationnelles destinées à mettre en place une nouvelle donne dans la relation école-entreprise et réussir le parcours Avenir, au travers de deux objectifs :**

- relancer le stage de 3^{ème} pour qu'il soit une chance pour tous les élèves de France ;
- faire exister concrètement le parcours Avenir dans tous les établissements scolaires.

Ces 23 recommandations correspondent à un premier train de mesures. Aussi, le groupe « parcours Avenir » poursuivra ses travaux dans les semaines et mois à venir en vue d'effectuer un suivi de la mise en œuvre de ces premières propositions et de préparer un travail complémentaire sur les autres chantiers déjà initiés, notamment sur la formation des enseignants, le développement du mécénat de compétences, le lancement de l'Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) « Culture économique et monde professionnel » programmé dans le cadre de la réforme du collège, ou encore la mobilisation spécifique des entreprises en direction de l'éducation prioritaire.

Objectif 1. Relancer le « stage de 3^{ème} » pour qu'il soit une opportunité pour tous les élèves

La séquence d'observation en milieu professionnel, plus communément appelé « stage de 3^{ème} », est l'**outil de la relation école-entreprise le mieux connu du grand public**. Depuis 2005, cette séquence est obligatoire pour tous les collégiens en classe de 3^{ème}.

L'utilité de ce stage est aujourd'hui largement partagée par les entreprises, les équipes pédagogiques, les parents et les élèves. Selon une enquête nationale conduite au cours de l'année scolaire 2013-2014 par les Chambres de commerce et d'industrie avec le soutien financier de l'ancienne Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), et le concours de l'Association Crée ton avenir !!!, le principe de la séquence d'observation est même **plébiscité par plus de 95 % des entreprises, des élèves et des référents scolaires**.

« 84% des élèves (interrogés) donnent la note minimum de 7/10 à leur séquence d'observation. Cet avis positif est partagé par 4 parents sur 5 qui ressentent de l'intérêt de la part de leur enfant tout au long de la séquence d'observation. Entreprises et référents scolaires sont encore plus affirmatifs, puisque 97% des entreprises déclarent que les jeunes répondent à tout ou partie de leurs attentes et 96% des référents scolaires pensent que les élèves retirent au minimum plus de positif que de négatif de la séquence d'observation. »

La mise en œuvre effective de cette séquence d'observation place toutefois le système éducatif et le monde économique et professionnel devant de considérables défis.

Le premier défi est d'ordre quantitatif : permettre à toute une classe d'âge – entre 650 000 et 700 000 élèves – de trouver une entreprise ou organisme d'accueil pour une durée de 5 jours à un moment précis de l'année scolaire.

Le second défi est d'ordre qualitatif : mettre ce stage en correspondance avec les attentes et les besoins de l'élève, et faire en sorte qu'il ait une vraie valeur ajoutée pédagogique, notamment en termes de connaissance du monde du travail, mais aussi de développement de son autonomie et de son esprit d'initiative.

Ce double défi est à l'origine d'une réelle inégalité dans l'accès à un stage de qualité, selon les appartenances familiales, sociales et territoriales des élèves.

De premières réponses ont été apportées par la mise en place de banques ou bourses de stages à l'initiative des académies, des collectivités territoriales, ou encore d'associations. Ces solutions n'ont toutefois pas rencontré le succès escompté.

A la demande de la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, une nouvelle solution est depuis peu proposée. Des « pôles de stages » ont été constitués ou sont en voie de constitution dans chaque académie. Leur mission est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales face à l'accès aux « stages », qu'il s'agisse des séquences d'observation en milieu professionnel de la classe de 3^{ème}, des

stages d'initiation ou d'application pour les élèves des classes de 4^{ème} ou de 3^{ème} de SEGPA et « Prépa-pro », ou encore des périodes de formation en milieu professionnel pour les lycéens professionnels. En s'appuyant sur les acquis et pratiques existantes, ces pôles visent à développer la synergie entre les établissements publics locaux d'enseignement, le monde professionnel et associatif ainsi que les autres services publics impliqués dans l'insertion professionnelle (missions locales, pôle emploi, etc.).

L'installation de ces nouvelles structures dans les territoires, la mise en place du parcours Avenir, tout comme la réforme du collège qui entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2016, créent un contexte favorable pour donner un autre élan au stage de 3^{ème} et formuler de nouvelles pistes de réponses aux défis précédemment cités, afin de mieux garantir l'égal bénéfice du stage pour tous les élèves.

Au travers d'auditions, d'échanges et de retours d'expériences, le groupe de travail « parcours Avenir » du CNEE a identifié dans cette perspective quatre propositions, déclinées en neuf mesures concrètes et opérationnelles.

Proposition 1. Clarifier les objectifs de la semaine de « stage » pour renforcer l'adhésion des entreprises, des élèves, et des enseignants

Les échanges et retours d'expérience au sein du groupe de travail ont montré que les objectifs du stage de 3^{ème} prêtaient à des interprétations contradictoires qui pouvaient générer de l'incompréhension, ou, pire, être sources de difficultés dans l'accès au stage ou dans son déroulement même.

Le groupe de travail souhaite mettre à profit l'introduction du parcours Avenir pour procéder à une clarification des ambitions pédagogiques que l'on assigne au stage de 3^{ème} pour permettre, à l'ensemble des acteurs – élèves, enseignants, familles et entreprises –, de mieux s'en approprier les attendus et de s'y investir en cohérence.

En vue d'accompagner cette clarification, le groupe propose aussi la mise en place d'une campagne de communication et d'un dispositif de formation adapté aux entreprises.

MESURE 1. Affirmer la découverte du monde économique et professionnel comme l'objectif central du « stage de 3^{ème} »

La représentation dominante chez les élèves, leurs parents, et au moins en partie chez les enseignants, reste celle d'un « stage de 3^{ème} » prioritairement lié à l'orientation personnelle de l'élève. L'enjeu est pour beaucoup d'avoir un lieu de stage qui corresponde « au métier que l'on veut faire plus tard », dans une démarche de confirmation ou d'invalidation de ce choix.

Une orientation professionnelle consiste pourtant de moins en moins à choisir un métier à 16 ans, à suivre les études adéquates, puis à obtenir un emploi correspondant. La diversification des parcours professionnels, notamment dans la variété des métiers que

les collégiens d'aujourd'hui seront amenés à exercer, doit être prise en compte par l'école en général et lors des séquences d'observation en particulier.

Le décalage entre cette réalité et la perception du stage, comme l'outil central pour faire ses choix d'orientation en fin de 3^{ème}, génère des déceptions voire du stress chez les élèves comme chez leurs parents. Il complique également la compréhension que le tuteur de stage a de son rôle dans l'accueil au sein de l'entreprise.

Le groupe de travail s'accorde sur la nécessité de tirer toutes les conséquences de ces constats.

Il recommande donc au ministère de déconnecter les séquences d'observation des procédures d'orientation, pour les relier davantage à la validation du socle commun, en affirmant que l'objectif prioritaire du stage de 3^{ème} est d'enrichir la culture générale des élèves, à la fois citoyenne et économique, en leur faisant découvrir :

- le monde professionnel (entreprise, administration, association), à savoir un environnement très différent du milieu scolaire, qui n'est pas construit autour d'eux, dans une grande autonomie ;
- les réalités concrètes du travail, déconstruisant certains préjugés ;
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

Reconnaître cette priorité nouvelle à la séquence d'observation en milieu professionnel de 3^{ème}, c'est changer la vision que l'on peut avoir de la qualité intrinsèque de celle-ci. Un « bon stage » n'est plus nécessairement effectué dans un secteur ou métier vers lequel l'élève envisage à terme de pouvoir s'orienter ou dans une entreprise « cotée ». Il est un stage où l'élève a découvert un ou plusieurs univers dont il n'avait pas connaissance, tout en gagnant en autonomie et en développant sa compétence à inventer et à prendre des initiatives.

Cette priorité nouvelle affirmée pour la séquence d'observation de 3^{ème} ne doit en aucune manière signifier l'abandon de la mission d'accompagnement des collégiens dans la construction de leurs choix d'orientation. Il s'agit au contraire de donner aux équipes éducatives des moyens plus adaptés de remplir cette mission, en se saisissant des opportunités nouvelles ouvertes par l'introduction du parcours Avenir, en termes d'outils comme d'activités pédagogiques construites en partenariat avec les entreprises (cf. Objectif 2).

MESURE 2. Organiser une campagne de communication auprès des entreprises pour expliquer l'intérêt du « stage de 3^{ème} »

Les entreprises accueilleront d'autant plus de stagiaires de 3^{ème} qu'elles comprendront la valeur ajoutée pédagogique de la séquence pour l'élève.

Afin que la mesure précédente puisse prendre pleinement effet, le groupe de travail souhaite qu'une campagne de communication soit organisée auprès des entreprises pour leur expliquer l'intérêt pédagogique du « stage de 3^{ème} ».

MESURE 3. Développer un cours en ligne ouvert et massif (MOOC) dédié aux entreprises pour les aider à mieux accueillir les « stagiaires de 3^{ème} »

Une enquête menée en août et septembre dernier par l'IMS Entreprendre pour la Cité, en partenariat avec le CNEE, a révélé que 40% des entreprises interrogées citent, parmi les principaux freins à l'accueil de stagiaires de 3^{ème}, qu'elles « ne savent pas quoi leur faire faire ».

Depuis l'introduction de la séquence d'observation dans le système éducatif français, cette interrogation est récurrente. Des solutions ont progressivement été développées par les entreprises, les équipes pédagogiques et les acteurs associatifs. Un consensus émerge sur l'idée qu'il est nécessaire que le tuteur, seul ou accompagné, prépare un itinéraire de découverte de l'entreprise, qui sera à effectuer par l'élève pendant la semaine.

Fort de ces constats, le groupe de travail propose de développer un cours en ligne ouvert et massif (MOOC) dédié aux tuteurs de « stages ». Cet outil est une solution peu coûteuse en moyens et en temps. Il aura aussi une incidence à la fois sur la qualité et la quantité de l'offre de stages disponibles.

Ce MOOC aura entre autres vocation d'expliquer comment, selon la taille de son entreprise, le tuteur peut construire les temps forts d'une semaine-type d'accueil de stagiaires, en alternant des moments de rencontres avec des collaborateurs, avec des phases d'expérimentation par l'élève, une participation aux activités, ou encore une présentation générale de la structure (métiers, fournisseurs, clients, etc.).

Proposition 2. Renforcer la valeur pédagogique du « stage de 3^{ème} »

Parce que la semaine de « stage de 3^{ème} » propose une modalité d'apprentissage différente, souvent inédite dans la scolarité des élèves, celle-ci est encore largement considérée comme une « rupture » dans le courant d'une année scolaire.

Le groupe de travail souhaite que la séquence d'observation en milieu professionnel s'inscrive au contraire dans une démarche pédagogique pleine et entière.

La mise en place d'un « parcours », cohérent et structuré, à la rentrée de septembre dernier – le parcours Avenir – constitue une chance pour le renforcement de la valeur pédagogique du « stage » et rend opportun la généralisation de ces bonnes pratiques à l'ensemble des établissements scolaires.

Les entreprises ne représenteraient alors plus seulement des structures d'« accueil » mais des « partenaires » partageant avec le système éducatif une responsabilité en matière de formation.

MESURE 4. Préparer systématiquement les jeunes au « stage de 3^{ème} »

Un stage réussi, c'est d'abord un stage qui a été préparé. Il serait erroné de laisser penser que la simple présence dans une entreprise suffit à faire comprendre ce qui s'y déroule, ou bien de renvoyer la responsabilité entière de cet accompagnement au personnel de l'entreprise.

S'inspirant de la pratique de nombreux établissements scolaires, le groupe de travail propose donc que les collégiens bénéficient systématiquement d'une préparation au stage, portant en particulier sur :

- les objectifs du stage ;
- le processus de recherche d'une entreprise ou d'un organisme d'accueil ;
- la sensibilisation aux codes du monde du travail, si possible grâce à l'intervention d'acteurs de l'entreprise ;
- les représentations du monde qu'ils vont découvrir ;
- les outils d'observation (comment collecter les informations, les trier, les hiérarchiser).

Le « stage de 3^{ème} » et les activités qui s'y rapportent en amont comme en aval ne doivent pas être perçus comme une perte de temps sur le chemin de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils sont au contraire l'opportunité de développer autrement des compétences et des connaissances, qui seront autant d'atouts dans le futur parcours scolaire, personnel, citoyen et professionnel des élèves.

MESURE 5. Instaurer un temps de restitution du « stage » pour tous les élèves, en associant des professionnels

La rédaction d'un rapport de « stage » est un passage obligé de ces séquences d'observation, et c'est effectivement une opportunité d'une production écrite utile, avec un enjeu de communication important : rendre compte de ce que l'on a observé et appris.

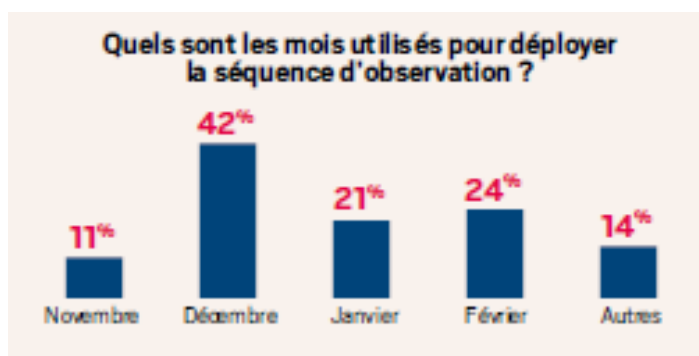
Afin de diversifier et d'enrichir les formes d'exploitation pédagogique du stage, le groupe de travail propose de systématiser les séquences de restitution orale, en prévoyant un jury, composé d'un ou plusieurs tuteurs, devant lequel l'élève présentera son rapport de « stage » ou toute autre forme de restitution, en variant les modalités en fonction des objectifs d'apprentissages retenus (récits, reportages, mises en scène).

Cette recommandation ne s'inscrit pas dans une optique d'évaluation mais plutôt de valorisation afin d'engager les jeunes dans une prise de recul par rapport à ce qu'ils ont perçu, ou encore les aider à faire le lien entre les apprentissages de l'école et les compétences nécessaires dans l'entreprise.

Proposition 3. Etaler les demandes de « stages de 3ème » sur l'année pour augmenter la capacité d'accueil des entreprises

Le ministère en charge de l'éducation nationale n'impose pas aux établissements scolaires la date à laquelle doit se dérouler la séquence d'observation. C'est l'établissement qui en fait le choix.

Pourtant, dans 63% des cas, selon l'enquête nationale conduite par les Chambres de commerce et d'industrie (cf. supra), les équipes des collèges programment la séquence d'observation en milieu professionnel de leurs élèves de 3^{ème} entre les mois de décembre (42%) et janvier (21%). Le reste des établissements opte en large majorité pour la période précédant les vacances d'hiver.



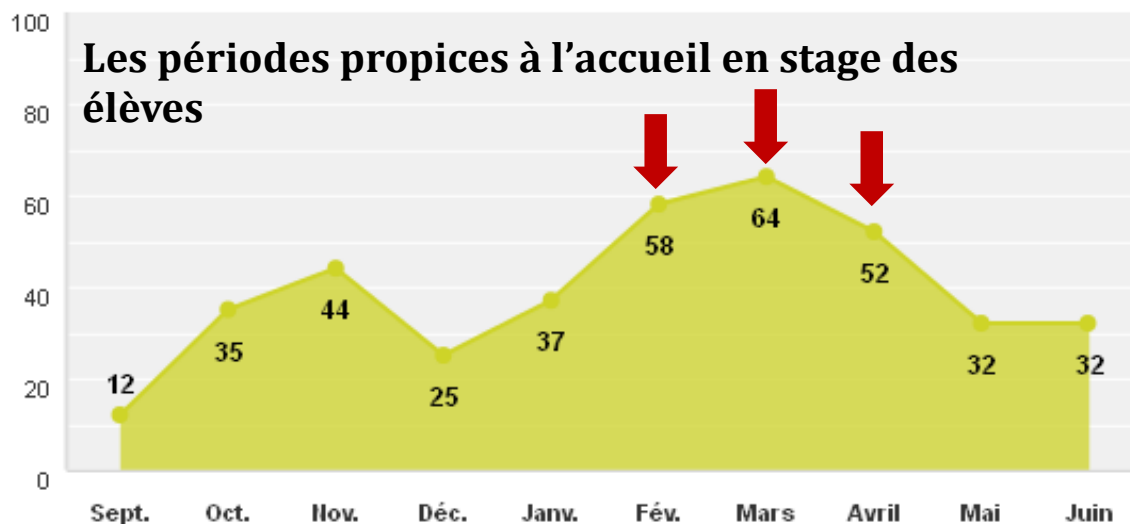
Enquête nationale CCI – DGCIS - Association Crée ton avenir !!! (2013-2014)¹

Ces choix ont pour effet de générer une forte concentration des demandes formulées auprès des entreprises et limitent considérablement le nombre d'élèves qu'elles peuvent accueillir, d'autant que, pour ce qui concerne le mois de décembre et de janvier celles-ci sont soit en période de clôture annuelle, soit de lancement d'une nouvelle année.

Cette dernière analyse est corroborée par une seconde enquête, menée cette fois par l'IMS Entreprendre pour la Cité, en partenariat avec le CNEE en août et septembre 2015. Celle-ci révèle en effet que seules 25% des entreprises consultées considèrent le mois de décembre comme un mois propice à l'accueil de stagiaire de 3^{ème}, contre plus de 44% pour le mois de novembre ou 64% en mars.

Afin d'augmenter leur capacité d'accueil et sa qualité, le groupe de travail recommande donc d'agir sur plusieurs leviers pour favoriser un étalement sur l'année scolaire des demandes de « stage » qui sont adressées aux entreprises ; à l'exception de certaines périodes réservées aux activités strictement scolaires en raison de la passation du diplôme national du brevet en juin (préparation par les brevets blancs, épreuves orales).

¹ Réalisée de décembre 2013 à février 2014, l'enquête porte sur un échantillon de 1 732 collégiens en classe de 3^{ème} ayant déjà réalisé leur séquence d'observation, 2 261 parents d'enfants ayant effectué leur séquence d'observation, 907 entreprises ayant ou non accueillies des collégiens dans ce dispositif et 513 référents de la séquence dans leur établissement scolaire. L'échantillon constitué couvre l'ensemble du territoire (DOM compris) et est représentatif du panorama national en termes de PCS /CSP, taille d'entreprises et de classification d'établissements.



Enquête menée par l'IMS Entreprendre pour la Cité en partenariat avec le CNEE auprès de 104 entreprises adhérentes, août-septembre 2015

MESURE 6. Organiser une campagne de sensibilisation auprès des chefs d'établissements et des équipes éducatives pour étaler les périodes de « stages » sur l'année (de novembre à avril)

Selon l'enquête nationale conduite par les Chambres de commerce et d'industrie (cf. supra), 92% des établissements scolaires n'auraient pas conscience des difficultés générées du côté des entreprises par la simultanéité des demandes de stages.

Le groupe de travail propose en conséquence l'organisation d'une campagne de sensibilisation des chefs d'établissements et des équipes éducatives, quant à l'impact de cette trop grande concentration sur la capacité des élèves à obtenir les champs professionnels qu'ils souhaitent.

Le ministère peut en particulier inciter les recteurs et les inspecteurs d'académie – directeurs des services de l'éducation nationale à communiquer auprès de leurs établissements afin d'élargir la période durant laquelle la séquence d'observation doit se dérouler.

Cette mesure aura des effets importants puisque, toujours selon l'enquête menée par les CCI, 69% des établissements interrogés se diraient prêts à pouvoir changer la période de la séquence d'observation.

MESURE 7. Inciter les établissements scolaires d'un même bassin à coordonner leurs périodes de « stage »

En complément de la sensibilisation des acteurs de l'éducation (cf. supra), et pour en accélérer les effets, le groupe de travail propose que les principaux de collèges d'un même bassin d'emploi et/ou de formation, soient incités à se coordonner de manière à

éviter, sur les mêmes semaines, une trop grande superposition des demandes de « stages de 3^{ème} ».

Cette démarche de coordination pourrait être soutenue et encadrée au sein des pôles de stages, ou, selon les territoires, au travers des comités locaux éducation-économie (CLEE).

Proposition 4. Innover pour dynamiser les « stages de 3^{ème} »

Le «standard» du stage à la fois individuel et organisé sur cinq jours consécutifs dans une même entreprise, reste encore aujourd'hui largement dominant. Pourtant, les textes encadrant la séquence d'observation en milieu professionnel laissent une grande latitude aux équipes éducatives et à leurs partenaires du monde professionnel pour diversifier les modalités de stage et pour innover.

Intéressé par des initiatives de terrain portées notamment par des acteurs associatifs en lien avec des équipes éducatives, le groupe de travail appelle à expérimenter des configurations originales de semaine de stage, qui pourraient, sous certaines conditions, répondre davantage aux attentes des entreprises, des enseignants et/ou des jeunes.

Ces expérimentations devront faire l'objet d'une évaluation rigoureuse, afin de permettre à la communauté éducative de bénéficier de ses enseignements.

MESURE 8. Expérimenter les « stages » partagés multi-entreprises pour démultiplier les expériences et lutter contre les inégalités

Plutôt qu'un élève soit cinq jours sur un seul lieu de stage, le groupe de travail recommande d'expérimenter, puis d'évaluer un système fonctionnant selon l'un des modèles suivant :

- Option a : une équipe de deux élèves, alternant chacun deux jours et demi sur deux lieux de stage différents
- Option b : une équipe de cinq élèves, alternant chacun un jour sur cinq lieux de stages différents

Ce dispositif réduirait certes la durée passée par les élèves dans chaque entreprise, mais pourrait apporter des avantages conséquents, tout en préservant l'expérience individuelle de l'immersion dans le monde du travail :

- découverte d'un nombre accru de milieux professionnels ;
- réduction des inégalités grâce au partage de stage ;
- simplification du rôle des professionnels tuteurs ;
- clarification de l'objectif du stage en accentuant la dimension de découverte ;
- intégration facilitée dans une démarche pédagogique, exploitable en classe avant (préparation en petits groupes) et après le stage (modalités communes de confrontation et de restitution des observations) ;
- valorisation de l'esprit d'équipe (responsabilité collective de la recherche de terrains de stage).

MESURE 9. Expérimenter les « stages » en binôme ou petits groupes dans une même entreprise

Dans la très grande majorité des cas, les stages se font individuellement, alors que le stage de 3^{ème} peut tout à fait se réaliser en binôme ou petits groupes.

Cette configuration modifie considérablement l'expérience vécue par les élèves, mais pourrait apporter des avantages tangibles :

- augmentation de la capacité d'accueil des entreprises
- réduction des inégalités grâce au stage en commun ;
- intégration facilitée dans une démarche pédagogique, exploitable en classe avant (préparation en binôme) et après le stage (modalités communes de confrontation et de restitution des observations) ;

Objectif 2. Faire exister concrètement le parcours Avenir dans tous les établissements scolaires

Expérimenté début janvier 2014 pour une généralisation prévue en septembre 2015, le « parcours Avenir » succède au « parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF). Il doit amener chaque élève à bénéficier d'un ensemble d'activités cohérentes et progressives dans le cadre des enseignements (disciplinaires et interdisciplinaires), de temps spécifiques d'accompagnement ou encore de séquences de découverte en milieu professionnel.

Les échanges du groupe de travail ont mis en évidence un enjeu prioritaire – faire exister concrètement le parcours dans tous les établissements scolaires – à partir de trois leviers clefs :

- permettre le déploiement d'activités bien identifiées, concrètes et cohérentes, à une échelle nouvelle, de façon à offrir à tous les élèves l'opportunité de préparer au mieux leur future réussite scolaire et professionnelle ;
- identifier et mobiliser des acteurs clefs et susciter un engagement d'une ampleur inédite du monde économique (entrepreneurs, dirigeants, salariés et collaborateurs du monde professionnel dans toute leur diversité) ;
- simplifier certaines procédures et outiller les acteurs pour faciliter l'implication de tous.

Le groupe de travail propose plusieurs mesures concrètes rapidement applicables dans cette perspective.

Proposition 5. Diversifier les activités école-entreprise

Encore trop souvent, l'expérience de l'entreprise vécue par un élève se réduit au seul stage de 3ème. Si ce dernier est déterminant (cf. supra), isolé, il ne peut permettre à chaque jeune de découvrir le monde du travail et de préparer son avenir scolaire et professionnel.

Partageant cette approche, le parcours Avenir offre aujourd'hui la chance d'enrichir l'itinéraire de chaque élève dans le second degré, à la condition qu'il se concrétise dans des actions-clés.

Si ce parcours doit d'abord être un projet d'établissement, avec des acteurs éducatifs en charge de l'inventer et de l'adapter aux besoins de leurs élèves, le groupe de travail estime ainsi nécessaire d'en déterminer les principaux jalons avec plus de clarté, afin de garantir au mieux sa mise en œuvre.

MESURE 10. « Une visite, une rencontre, un stage, un projet entrepreneurial » pour tous les collégiens

Il s'agit de conjuguer le stage de 3^{ème} à plusieurs activités clés qui constitueront ensemble le socle du parcours Avenir.

L'existence de ce socle apportera la garantie que chaque élève bénéficiera, dans sa scolarité du second degré, a minima d' :

- une rencontre avec un acteur du monde de l'entreprise pour partager son expérience ;
- une participation à une visite d'entreprise ;
- un stage en milieu professionnel ;
- une participation à un projet entrepreneurial dans le cadre scolaire, entendu de manière large : mini-entreprises, mini-coopératives (cf. infra), mini-associations (cf. infra), ou tout autre projet de nature entrepreneuriale, conduit du début à la fin par des élèves en situation de responsabilité, dans une démarche de pédagogie active, encadrés par un ou plusieurs enseignant(s) en lien avec un ou plusieurs professionnel(s).

Ce socle d'actions aurait vocation à être réalisé au collège et validé en fin de 3^{ème} dans le cadre du Brevet au moment de l'évaluation du parcours Avenir. L'application FOLIOS devra alors être généralisée pour s'assurer que chaque élève a pu bénéficier de ce socle d'activités lié au parcours Avenir.

Le parcours Avenir ne devra en revanche pas se résumer à ce seul socle, et se poursuivre notamment au lycée.

MESURE 11. Aux côtés des mini-entreprises, développer des mini-coopératives et de mini-associations en collège et en lycée

Un des objectifs confiés au parcours Avenir est de développer l'esprit d'initiative des élèves, leur compétence à entreprendre et leur connaissance du monde économique et professionnel.

Des initiatives importantes existent déjà en France, au niveau national et au niveau local, à même de répondre à ces objectifs. Elles supposent toutes de mettre les jeunes en action par l'expérimentation dans le cadre d'un projet « entrepreneurial ».

Les mini-entreprises ont fait la preuve de leur efficacité auprès des élèves, des enseignants et des entreprises. 22 000 jeunes ont bénéficié de ce programme en 2014-2015.

Il s'agit maintenant d'impulser un changement d'échelle pour développer ce type de projet dans tous les établissements scolaires.

Dans le même esprit, afin de mieux coller avec la réalité plurielle du tissu économique de nos territoires et de promouvoir la diversité des manières d'entreprendre, le groupe de

travail propose de développer, aux côtés des mini-entreprises, deux nouvelles formes de projets entrepreneuriaux impliquant des élèves :

- les « mini-coopératives » ou « mini coop' », en lien avec l'économie sociale et solidaire
- les « mini-associations » ou « mini-asso' », pour conduire davantage de jeunes à créer des projets à même de répondre à de grands enjeux sociétaux.

Le groupe de travail n'a pas identifié de modèles existants de programme pédagogique de « mini-coop' » ou de « mini-asso' » sur le territoire. Ils sont donc à construire et à lancer dans une logique de partenariat entre les acteurs associatifs et les acteurs éducatifs.

MESURE 12. Diffuser des guides-pratiques en direction des entreprises et des équipes éducatives pour faire connaître la palette des activités possibles

Le parcours Avenir nécessite de mobiliser les équipes éducatives des collèges et lycées mais également les entrepreneurs, dirigeants, salariés et collaborateurs du monde professionnel dans toute leur diversité : secteur marchand, secteur public ou encore économie sociale et solidaire.

Les acteurs socio-économiques sont le plus souvent prêts à s'engager pour ouvrir l'horizon social et professionnel des jeunes. Ils ne savent toutefois pas toujours selon quelles modalités ils peuvent agir aux côtés des équipes éducatives : qui contacter, quelle énergie et quel temps y consacrer, quels types d'actions correspondent à quels types d'objectifs, quels acteurs associatifs sont susceptibles de les accompagner, etc.

De la même manière, il n'est pas toujours facile, pour les équipes éducatives, de savoir comment construire un partenariat fructueux et concret avec les entreprises.

Pour faciliter l'implication réciproque des acteurs du monde économique et du monde de l'éducation au bénéfice des élèves, il s'agira de diffuser des guides pratiques d'actions clés auprès de toutes les entreprises et des personnels éducatifs : professeurs, chefs d'établissements, services académiques de l'information et de l'orientation, chefs de travaux des lycées professionnels, inspecteurs, ou encore chargés de mission école-entreprise.

Afin de contribuer concrètement à cette démarche, le groupe de travail a directement supervisé la production d'un premier guide « entreprises pour l'école », destiné aux acteurs de l'entreprise. Il sera présenté le 14 octobre lors de la réunion plénière du CNEE et a été élaboré avec le concours de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) et la participation de nombreux acteurs de la relation école-entreprise.

Un second guide est en cours de production en vue de s'adresser aux acteurs de l'éducation.

MESURE 13. Lancer une campagne nationale de jumelage « établissements-entreprises » ou « classes-entreprises »

Dans le cadre de la coopération décentralisée, un jumelage est une relation établie entre deux villes, souvent de pays différents, et se concrétise par des échanges portant sur plusieurs dimensions (humaines, sociales, culturelles, etc.).

Des jumelages collège-entreprise ou lycée-entreprise existent déjà. Ils permettent d'inscrire dans la durée et dans les territoires un partenariat scellé entre une entreprise locale et un établissement scolaire, structuré autour d'activités partenariales concrètes au bénéfice des élèves.

Ce type de partenariat est également susceptible de ne concerner qu'une seule classe, notamment en lycée professionnel : il s'agit alors d'un jumelage « classe-entreprise ».

La force du jumelage est d'être à la fois significatif pour le plus grand nombre, et de laisser aux acteurs de terrain une grande latitude pour définir son contenu et ses orientations. Selon les actions inscrites dans la convention de jumelage, il peut concourir à la réalisation de tout ou partie des activités du parcours Avenir, parmi lesquelles l'accueil de professeurs et de chefs d'établissement en entreprise et/ou l'accueil de professionnels de l'entreprise en établissement scolaire, le parrainage de projets entrepreneuriaux portés par des élèves, l'intervention régulière de salariés en classe ou lors de forums de métiers, des journées portes ouvertes de l'entreprise, l'accueil régulier d'élèves dans le cadre de visites ou de stages.

Le jumelage semble ainsi être un outil particulièrement adapté en vue d'accompagner le renforcement des liens entre l'école et le monde économique nécessaire à la mise en place du parcours Avenir. Le groupe de travail propose de développer cette modalité de partenariat au moyen d'une campagne nationale portée conjointement par le ministère et les acteurs socio-économiques.

Proposition 6. Identifier et mobiliser des acteurs clefs pour porter le parcours Avenir sur le terrain

Pour trouver sa place dans les établissements scolaires et dans la vie des entreprises, le parcours Avenir a besoin d'une mobilisation inédite des équipes éducatives et du monde économique.

Cette mobilisation, complexe, ne saurait être réussie sans coordination et sans moyens. Une animation locale doit être réalisée par des acteurs bien identifiés, placé en situation de responsabilité.

Le parcours Avenir a besoin d'être incarné au plus près des territoires et des élèves.

MESURE 14. Identifier au sein de chaque établissement un référent parcours Avenir

Les débats menés dans le cadre de la mission d'évaluation du partenariat de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur avec le monde économique pour l'insertion professionnelle des jeunes, confiée à Mme Christiane Demontès et auxquels les membres du CNEE ont été associés, ont mis au jour la nécessité de procéder, dans chaque établissement scolaire, à la désignation d'un référent dédié à la mise en place du parcours Avenir.

Cette étape est une condition nécessaire à la mobilisation de tous les enseignants. Elle ne reviendrait en rien à décharger les autres membres de l'équipe éducative de la mise en place du parcours, et le chef d'établissement lui-même pourra devenir le référent s'il le souhaite.

Le portefeuille de responsabilité du référent parcours Avenir devra être défini par le chef d'établissement, mais de grandes missions peuvent d'ores-et-déjà être esquissées :

- Être le responsable du développement des partenariats avec le monde économique
- Veiller au respect du socle d'actions concrètes pour tous les élèves et au suivi des autres activités
- Appuyer les enseignants dans leur démarche d'intégration du parcours Avenir dans les disciplines
- Être l'interlocuteur privilégié des chargés de mission école-entreprise (CMEE) académiques ou départementaux
- Représenter l'établissement aux Comités Locaux Ecole-Entreprise (CLEE) ou en susciter la création en lien avec les missions école-entreprise académiques ou départementales

Afin de reconnaître l'importance pédagogique de cette mission et la charge de travail qui en découle, les référents parcours Avenir devraient pouvoir bénéficier des nouvelles indemnités pour missions particulières.

MESURE 15. Mobiliser les jeunes en service civique pour animer le parcours Avenir dans les établissements scolaires

Le président de la République s'est engagé le 5 février 2015 à rendre le Service Civique « universel » au 1^{er} juin 2015. Chaque jeune âgé de 18 à 25 ans peut désormais effectuer une telle mission d'intérêt général s'il en formule le souhait.

Dans cette perspective, 5 000 embauches de jeunes en service civiques ont d'ores-et-déjà été programmées dans l'éducation nationale.

Le groupe de travail du CNEE propose que les jeunes effectuant leur service civique en collège et lycée puissent être mobilisés pour contribuer à la mise en place du parcours Avenir et de ses actions-clefs.

Ils pourraient utilement venir appuyer le référent parcours Avenir (cf. supra) dans la construction opérationnelle des actions-clefs : visites d'entreprise, forums des métiers, venues d'entrepreneurs, démarchages d'entreprise pour accueillir des stagiaires de 3^{ème}, etc.

MESURE 16. Installer progressivement sur tous les territoires des Comités locaux école-entreprise (CLEE)

Un Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) est un lieu d'échanges et de ressources entre le monde de l'entreprise et le monde de l'école, constitué en règle générale au niveau d'un bassin d'emploi et/ou de formation. Il est une force de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux.

Pilotés par les Cellules ou Missions Education Economie (CEE), ces comités sont le plus souvent coprésidés par un acteur éducatif et un acteur de l'entreprise. A haute valeur ajoutée relationnelle, ils tirent tout particulièrement leur force du cadre « non institutionnel » dans lesquels les rencontres s'y nouent.

A l'heure actuelle, seules quelques académies pionnières se sont dotées de ce type d'instruments. Le maillage territorial des CLEE n'est donc pas assez développé pour en faire un niveau intermédiaire de référence entre les académies et les établissements scolaires.

Dans le prolongement des réflexions initiées dans le cadre de la mission confiée à Mme Christiane Demontès (cf. supra) et auxquels les membres du CNEE ont été associés, le groupe de travail souhaite l'adoption d'un plan progressif et ambitieux en vue de construire un véritable tissu territorial de la relation école-entreprise.

Il est indispensable de laisser le temps aux acteurs locaux de s'approprier l'instrument mais il apparaît nécessaire de tracer sans attendre un cap : 100 % des bassins d'emplois devraient être couverts par un CLEE d'ici 5 ans.

Des missions plus explicites pourraient alors leur être reconnues afin d'en développer l'efficacité, dans une logique de forte articulation avec les pôles de stage (cf. supra).

MESURE 17. Appeler les acteurs du monde économique et professionnel à s'engager dans la réserve citoyenne

Inscrite au cœur de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, la réserve citoyenne de l'éducation nationale doit permettre à l'Ecole de trouver parmi les forces vives de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République.

Il s'agit essentiellement de permettre aux enseignants de faire régulièrement appel, au sein de leurs classes, à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement en

matière d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, à l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons et à l'éducation aux médias et à l'information.

Ce nouvel outil apparaît toutefois également constituer un instrument pertinent en vue de faciliter la mise en relation entre les équipes éducatives et les acteurs du monde économique volontaires pour intervenir à titre individuel auprès des élèves.

Le groupe de travail du CNEE propose ainsi de lancer un appel à la mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise à s'engager dans la réserve citoyenne, en vue de participer à l'effort national pour les valeurs de la république et au succès du parcours Avenir.

Un travail d'adaptation des ressources existantes et d'explicitation du rôle que les professionnels pourraient concrètement jouer au sein de la réserve serait néanmoins nécessaire pour garantir le succès de l'initiative.

MESURE 18. Créer un label « Entreprises engagées pour l'école » pour stimuler l'implication des acteurs économiques

Quels que soient sa taille, son statut ou sa vocation, le rôle d'une entreprise est d'abord de produire des biens ou des services. S'engager dans des actions à même de nourrir le parcours Avenir n'est pas directement incluse dans son « ADN ».

Pour mobiliser les entreprises, l'enjeu est de valoriser leur engagement. C'est pourquoi le groupe de travail du CNEE propose de lancer un label « Entreprises engagées pour l'école », afin de se donner les moyens de reconnaître les efforts consentis par les entreprises à l'aune d'indicateurs concrets et vérifiables.

Pour recevoir le label « Entreprise engagée pour l'école », une entreprise devrait répondre à un cahier des charges exigeant, différencié selon la taille de la structure (TPE, PME/PMI, ETI, grandes entreprises) et accepter de s'inscrire dans une démarche de renforcement des activités qu'elle co-construit avec les équipes éducatives.

Il sera indispensable de veiller à l'élaboration d'instruments d'évaluation fiables à même de garantir une égalité de traitement des demandes.

Ce label serait accordé pour une durée de trois ans.

Proposition 7. Simplifier et outiller pour faciliter la mise en place du parcours Avenir

La réussite du parcours Avenir est directement liée aux actions qui le nourriront, ainsi qu'aux acteurs qui l'animeront. Elle est aussi plus prosaïquement liée à la manière dont nous pourrions faciliter et outiller l'action quotidienne de ceux qui y prendront part, qu'ils s'agissent des entreprises ou des équipes enseignantes.

MESURE 19. Dématérialiser les conventions de stage pour alléger la charge administrative pesant sur les entreprises et les établissements scolaires

Les conditions d'encadrement des élèves en séquence d'observation professionnelle (« stage de 3^{ème} ») ou en période de formation en milieu professionnel (pour le lycée professionnel) doivent obligatoirement être précisées dans une convention. Ce document doit être signé par l'entreprise, le collège et les responsables légaux de l'élève. La convention n'est pas une simple formalité. Sans elle, l'élève ne pourra tout simplement pas faire son stage.

La signature de ces conventions génère une charge administrative considérable ainsi qu'un certain nombre de retards.

Aussi le groupe de travail du CNEE demande le lancement d'un chantier de dématérialisation des conventions de stage, qui seraient dorénavant signées via une plateforme web sécurisée.

Au-delà de la simplification, cette dématérialisation revêtirait plusieurs avantages :

- Un impact écologique important au regard des 6 millions de feuilles économisées chaque année, représentant 30 tonnes de papiers ;
- La constitution, sous réserve de l'accord des intéressés, de viviers d'entreprises, à même d'alimenter les pôles de stages ;
- La réalisation d'un suivi statistique et donc de mener une vraie évaluation de cette politique.

En raison de leur volume, cette dématérialisation serait accessible en priorité pour le stage de 3^{ème}. Elle pourrait être rapidement étendue aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Les rencontres entre équipes enseignantes, entreprises, élèves et familles n'auraient pas pour autant vocation à diminuer, mais pourraient au contraire se voir renforcées, car recentrées sur l'essentiel ; à savoir le contenu du stage.

MESURE 20. Créer une plateforme web 100% dédiée au parcours Avenir

Le numérique peut constituer un puissant levier pour assurer aussi un développement rapide du parcours Avenir.

Le groupe de travail du CNEE propose qu'une plateforme web soit créée, avec 4 fonctionnalités dédiées à la fois aux jeunes, aux enseignants et aux entreprises, issues de mesures précédemment avancées :

- Télé-service de signature des conventions des stages
- Formation en e-learning des tuteurs de stages et par extension des enseignants
- Centre de ressources pour les élèves (ex : vidéos de témoignages d'entrepreneurs), les enseignants (ex : kits pédagogiques pour réaliser une visite d'entreprise, pour animer une mini-entreprise) et les entreprises (ex : guide « entreprises pour l'école », kits d'accueil d'un stagiaire de 3^{ème}).
- Géolocalisation et mise en relation des partenaires externes (ex : associations) et des acteurs de l'éducation.

MESURE 21. Faciliter l'accès aux stages en entreprises pour les acteurs de l'éducation

Les enseignants, les chefs d'établissement, les chefs des travaux des lycées professionnels ou encore les conseillers d'orientation-psychologues sont souvent les premiers interlocuteurs au sein du système éducatif pour accompagner les jeunes dans leur orientation et leur avenir professionnel. Une bonne connaissance du monde de l'entreprise leur est donc indispensable.

Il est donc nécessaire de construire une politique de formation volontariste des acteurs de l'éducation pour les aider à mieux connaître le monde de l'entreprise.

Le groupe de travail du CNEE a lancé dans cette perspective un travail d'enquête approfondi en vue de cibler au mieux les besoins et de présenter des recommandations au premier semestre 2016.

Les informations réunies sur ce dossier ont déjà permis d'identifier des freins majeurs, d'ordre procédural, au développement des stages de professeurs en entreprise : manque de lisibilité et de connaissances des stages offerts, longueur des décisions (entre 6 et 8 mois s'écoulent entre l'inscription et la tenue effective du stage), et parfois le déficit de coordination entre l'échelon national, académique et locale.

Le groupe souhaite donc proposer dès à présent à la ministre l'ouverture d'un chantier spécifique de simplification de l'accès aux stages en entreprises pour les personnels de l'éducation nationale.

MESURE 22. Mettre à disposition des enseignants des ressources disciplinaires et interdisciplinaires spécifiques

Une des nouveautés introduites par le parcours Avenir réside dans la volonté d'y associer tous les enseignants.

S'ils en voient largement l'intérêt pour l'élève, les professeurs ne perçoivent pas toujours la relation positive qu'il est possible de construire entre leur enseignement effectué dans un cadre avant tout disciplinaire et la mise en place des activités école-entreprise dans le cadre du parcours Avenir.

Pour permettre à tous les enseignants de s'approprier pleinement ce nouvel instrument, il est essentiel de mettre à leur disposition des ressources dédiées, élaborées discipline par discipline, montrant, à titre d'illustration, en quoi un projet entrepreneurial (mini-entreprises, mini-coopératives, et mini-associations) permet aux élèves d'avancer dans la réalisation du programme de français, de mathématiques, d'histoire géographie, ou encore dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Ce chantier, déjà engagé par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale, doit être soutenu.

Ce travail préfigurera d'ailleurs le lancement de l'enseignement pratique interdisciplinaire « Monde économique et professionnel » dans le cadre de la réforme du collège prévu à la rentrée scolaire 2016.

Une attention particulière devra également être portée dans cette perspective à la mise à disposition de ressources interdisciplinaires.

MESURE 23. Lancer le premier baromètre national et académique de la relation école-entreprise

A ce jour, l'absence d'indicateurs partagés à l'échelle nationale et territoriale rend difficile tout diagnostic précis et objectif de l'état de la relation école-entreprise.

Pour remédier à cette situation et créer les conditions d'un débat apaisé, le groupe de travail du CNEE propose la mise sur pied d'un baromètre national de la relation école-entreprise.

Ce baromètre viserait d'abord et avant tout à mesurer des tendances et devrait comporter un nombre limité d'indicateurs pour conserver son opérationnalité. Ces indicateurs seront à définir en mettant à profit les enseignements des travaux conduits par la mission d'évaluation du partenariat de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur avec le monde économique pour l'insertion professionnelle des jeunes, confiée à Mme Christiane Demontès.

Ce baromètre pourrait également trouver une traduction au niveau académique ou à des échelles plus proches des territoires, afin de permettre un pilotage plus fin du partenariat entre monde économique et monde de l'éducation.